2 octobre 2001 **01.338**

Question Jean-Frédéric de Montmollin

Financement des hausses de salaire du personnel soignant

L'accord passé à fin août entre l'Etat, les employeurs et les syndicats concernant la rémunération du personnel soignant aura des répercussions sur les charges des établissements de soins.

En particulier, dans les homes LESPA, l'augmentation de charges consécutive à cet accord pourrait conduire à une augmentation du prix de pension de 15 francs par jour pour les pensionnaires.

Comme il s'agit du coût du personnel de soins, il serait logique que le forfait à charge des caisses-maladie soit adapté en conséquence.

Enfin, ce surcoût pourrait être porté en augmentation du déficit reconnu des homes par l'Etat, et donc grever le budget de l'Etat.

Comment le Conseil d'Etat considère-t-il qu'il faut financer cette augmentation de charges des homes LESPA?